



Extrait de résolution de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu tenue le mardi 3 février 2026 à 19h00 dans la salle du conseil située au 275, rue Nelson conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs les conseillers, François Berthiaume
Logan Loiseau
Marc-Antoine Loiseau
François Richard
Marc-André Trahan
Maxime Tremblay

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre-Luc Archambault.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT

Monsieur André Charron, Directeur général et greffier-trésorier par intérim

2026-02-042 Approbation – Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 2022-R-290 afin de gérer les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE ce règlement a été modifié afin de décréter les heures d'ouverture par résolution plutôt que par règlement;

ATTENDU QU'une modification à l'horaire a été demandée afin d'accommoder certains utilisateurs pour qui la plage horaire du dimanche matin était plus appropriée en remplacement de la plage horaire du mercredi matin;

**IL EST PROPOSÉ PAR Maxime Tremblay,
APPUYÉ PAR François Berthiaume,
ET RÉSOLU**

DE DÉCRÉTER les heures d'ouverture suivantes pour la bibliothèque municipale de Saint-Denis-sur-Richelieu :

Dimanche de 10h à midi
Mardi : de 10h à midi et de 15h à 17h
Jeudi : de 15h à 17h et de 18h30 à 20h.

D'AFFICHER le nouvel horaire sur les lieux de la bibliothèque durant 15 jours avant sa mise en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Extrait certifié conforme, ce 4 février 2026
Non encore approuvé par le conseil. L'approbation aura lieu à la séance suivante.

André Charron,
Directeur général et greffier-trésorier
par intérim

Pierre-Luc Archambault,
Maire